

VILLE
DE
MONTFRIN



AVIS DE RECENSEMENT DES SINISTRES AU TITRE DES DEGATS CAUSES PAR LA SECHERESSE

Compte-tenu de la situation exceptionnelle et persistante de sécheresse et suivant les dégâts déjà occasionnés à ce jour, Monsieur le Maire informe la population qu'une procédure de demande communale de catastrophe naturelle, au titre de la sécheresse/réhydratation des sols 2019 va être engagée.

Monsieur le Maire invite les administrés ayant subi des dommages sur leurs biens immobiliers, à **venir se déclarer en Mairie, avant le 30 septembre 2019** (auprès de la direction générale).

Cet avis sera affiché et publié dans la presse locale, les panneaux électroniques, le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.

Fait à MONTFRIN, le 19 août 2019

Le Maire, Claude MARTINET

